

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 10 juin 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 03/06/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI
Christine (Procuration de MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De
LAGARDE Vincent (Procuration de M. GAYRARD Alain), MME BOUSQUET
Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE
Gérard (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME BLANCO Caroline, MME
BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M.
GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M JOUANY Claude (Procuration de M.
TROUCHES Michel), MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M.
PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/06/2024

Absents excusés : MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration à MME
TAMBORINI Christine), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. ANTOINE
Gérard), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, (Procuration à M. De
LAGARDE Vincent), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY
Claude).

Absents : MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. KROL Alfred.

**N° DEL2024-33: Montant de la participation des familles pour le chantier loisirs
jeunes 2024.**

Monsieur le Maire expose qu'un chantier loisirs jeunes est organisé en partenariat avec la
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn sur la commune de Puygouzon, en vue de favoriser
une démarche éducative, positionnant l'individu comme acteur de ses loisirs et de son territoire
de vie. Elle prévoit une partie « chantier », qui s'est déroulée en 1 session du 08 au 12 avril
2024 et une partie « loisirs » qui se déroulera du 22 au 26 juillet 2024.

Dans le cahier des charges de la C.A.F., qui accorde une aide financière au projet « loisirs »,
une participation, même modeste, doit être demandée aux familles (au maximum 15 € par jour
de loisirs).

Monsieur le Maire propose de fixer cette participation financière des familles à 65 € pour les 5
jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** le montant de la participation financière des familles dans le cadre du chantier
loisirs jeunes à 65 € pour les 5 jours de la partie « loisirs ».

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Alfred KROL



Le Maire

Thierry DUFOUR